



Alliances & Missions Médicales

Comment faire un don ?

1. Cas général

Les **dons doivent être effectués prioritairement en ligne**, de façon à simplifier notre gestion (en particulier, la comptabilité et la génération des reçus fiscaux).

En cliquant sur **FAIRE UN DON**, vous serez ainsi dirigé sur le site de la plateforme **HelloAsso** et invité à effectuer votre versement en mode **totallement sécurisé par règlement par carte bancaire**.

A noter que la contribution aux frais de fonctionnement de HelloAsso (qui vous sera proposée en accédant à la plateforme de paiement) est facultative et à votre seule discrétion (elle peut même être de 0€). A l'appui de votre versement en ligne, **vous devez adresser un message** à alliances.medicales@gmail.com et préciser à quelle action vous entendez affecter votre don.

Pour le **renouvellement des forfaits annuels des parrainages étudiants**, ils devront être faits **courant septembre** ; préciser les prénom et nom du filleul concerné + mettre en copie le ou la correspondant(e) locale et le ou la correspondant(e) France afin d'être sûr que le règlement soit bien noté par tous.

Ce mode de règlement est très simple et nous facilite grandement la tâche.

De manière subsidiaire, vous pouvez imprimer le formulaire **Je fais un don** et nous l'envoyer accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou chèque postal à l'ordre de : Alliances & Missions Médicales, 13 ter, avenue des Etats-Unis - 78000 VERSAILLES. Comme pour les paiements en ligne, penser à nous préciser dans votre courrier à quelle action vous entendez affecter votre don (par exemple : opération de lutte contre la faim).

Tous les règlements, non accompagnés d'un commentaire relatif à l'affectation du don, seront comptabilisés dans les dons « non affectés » d'AMM.

2. Cas spécifique : Cas des dons exceptionnels en matière de parrainages étudiants

Que ce soit pour des dons matériels ou financiers, **les demandes de dons exceptionnels doivent en priorité être adressées par le filleul au correspondant local** qui est seul à pouvoir juger si la demande est justifiée ou non.

Comme les dons exceptionnels (cf. dons venant en sus du parrainage annuel) visant à venir en aide aux filleuls d'AMM deviennent de plus en plus nombreux et difficiles à gérer, **ces dons devront désormais respecter le protocole suivant** :

- ils ne peuvent être faits que par CB via la plateforme HelloAsso, en cliquant sur **FAIRE UN DON** ;
- ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un mail explicatif adressé à AMM et, en copie, au correspondant local et au correspondant France de la ville universitaire en question ;
- ils doivent être d'un minimum de 50€ et maximum 200€ par filleul (ils doivent être un multiple de 10 pour simplifier les comptes). *Pourquoi un maximum ? Parce que les parrains les plus généreux doivent être raisonnables de façon à ne pas créer de sentiments d'injustice... sans compter que 200€ c'est le salaire moyen de 2 mois pour un médecin ! ;*
- **un montant forfaitaire de 20 % sera prélevé pour la caisse commune locale des filleuls sur le montant du don** (exemple pour un don maximum de 200€, 40€ sont prélevés pour la caisse commune et 160€ sont versés au filleul). Ceci permet de mutualiser les dons et de pouvoir ainsi répondre à des problèmes de santé, à des situations difficiles, voire de détresse ;
- ils doivent être limités à **un virement exceptionnel par semestre calendaire** et par filleul. En cas de besoin urgent, détresse, maladie, intervention chirurgicale pour eux ou leur famille, on pourra bien sûr faire exception à la règle.

En retour, un mail vous sera adressé par le correspondant local pour vous dire quel montant a été remis à votre filleul et quel montant a été inscrit dans la caisse commune ; il mettra en copie AMM et le correspondant France de sa ville.

Tous les règlements qui ne respecteront pas ce protocole seront comptabilisés dans la catégorie des dons « non affectés » d'AMM.

3. Les dons de moins de 50€ (en général c'est au moment d'un anniversaire, de Noël ou d'une autre fête) : Ils seront destinés en principe à l'achat de boîtes d'**Energie AMM** que tout le monde apprécie... et en plus ça permet de donner du travail à **Avo** (notre correspondante adjointe à Fianarantsoa) et son équipe qui les confectionnent. La boîte de 10 Carrés Energie AMM (à base de dattes) + 10 Barres Energie AMM (à base de bananes séchées) de 400 gr est au prix de 4€.

Exemple pour un don de 40€, ça fait 10 boites. Le filleul sera content d'en offrir à ses amis et à sa famille ou d'en vendre, ce qui lui fera de l'argent de poche tout en participant à l'activité d'Avo et de son équipe.